

PAR COURRIEL

Le 14 décembre 2020

[REDACTED]

N/Réf. : 1651

Objet : Demande de documents du 3 décembre 2020

[REDACTED]

La présente donne suite à votre courriel du 3 décembre dernier par lequel vous demandiez copie de certains documents.

DÉCISION

Vous trouverez ici-bas les réponses aux différentes questions adressées :

- Tous documents relatifs au nombre de salariés de notre ministère ou organisme qui doit utiliser son matériel électronique personnel (téléphone, organisateur, etc.) dans le cadre de son travail à la suite des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'organisation du travail. Si possible, les chiffres ventilés pour chaque catégorie d'emploi.

Réponse : En date du 10 décembre 2020, aucun salarié de l'Office n'utilise son matériel électronique personnel à la demande de l'employeur dans le cadre de son travail. Tous disposent du matériel électronique requis à l'exécution de leurs tâches.

- Nombre d'équipements électroniques commandés par notre ministère ou organisme pour ses salariés dans le cadre de la pandémie de COVID-19, si possible par type d'équipement (ordinateur, écran, téléphone, etc.), le nombre d'équipements de chaque type reçus à ce jour ainsi que le nombre en attente d'être reçu.

Réponse : Entre le 13 mars et le 10 décembre 2020, l'Office a commandé et reçu 32 ordinateurs portables, pour un montant de 33 716,51 \$. Aucun autre équipement n'est présentement en attente d'être reçu.

- Nombre de salariés en télétravail dans notre ministère ou organisme. Si possible, les chiffres pour chaque catégorie d'emploi.

Réponse : Le 7 décembre 2020, 101 salariés étaient en télétravail. Les données ventilées par catégories d'emploi ne sont pas disponibles.

AVIS DE RECOURS

Vous trouverez, annexé à la présente, un avis vous informant des recours prévus par le chapitre V de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que des délais pendant lesquels ils peuvent être exercés.

Je vous prie d'agréer, [REDACTED] l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,

Sabrina Collin

Sabrina Collin, avocate

SC/ab

p. j. (1)